



**MISSION PERMANENTE DU NIGER
AUPRES DES NATIONS UNIES**
417 EAST 50TH STREET, NEW YORK, NY 10022
Tél : (212)421-3260/61/86 Fax: (212)753-6931
Email : nigermission@ymail.com

76eme session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Travaux de la 6ème Commission

**Agenda Item 111 : Mesures visant à éliminer le terrorisme
international**

New York, le 8 Octobre 2021

Oumar IBRAHIM SIDI, Deuxième Conseiller

Merci bien Madame la Présidente,

Je voudrais à l'entame de mon propos, exprimer à vous et à tous les membres élus du bureau de la 6eme Commission, les félicitations de ma délégation et vous assurer de notre entière disponibilité à vous accompagner dans l'accomplissement de votre mission.

Ma délégation remercie également les services du Secrétaire général pour l'élaboration du rapport sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international.

Le Niger souscrit aux déclarations prononcées par les distingués représentants du Ghana, de l'Arabie Saoudite et de l'Iran, respectivement aux noms du groupe africain, de l'Organisation de la coopération islamique et du Mouvement des pays non-alignés.

Aussi, le Niger condamne le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, partout où il a lieu et quel qu'en soit le motif. Le terrorisme est un fléau mondial qui ne doit être associé à aucune religion, culture, race ou ethnie.

Madame la Présidente,

La session de cette année coïncide avec le 20eme anniversaire des attentats terroristes horribles du 11 septembre et de l'adoption de la résolution 1373 qui recommandent aux Etats membres des Nations Unies à disposer d'instruments juridiques adéquats en vue de prévenir et réprimer sur leurs territoires, par tous les moyens licites, le financement et la préparation d'acte terroriste.

Soucieux du respect de ses engagements internationaux, le Niger a pris plusieurs mesures dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1373, et coopéré constamment avec les entités pertinentes des Nations Unies en vue d'améliorer son dispositif et sa stratégie antiterroriste conformément aux recommandations et exigences internationales. Le Niger a ratifié 14 instruments universels de lutte contre le terrorisme. Il est aussi partie prenante à plusieurs mécanismes régionaux et bilatéraux. Le gouvernement Nigérien a également créé plusieurs structures qui concourent à la lutte contre le terrorisme. C'est le cas par exemple de la Cellule Nationale de Traitement d'Informations Financières (CENTIF), créée en vue de prévenir et réprimer le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, du Service Central de Lutte contre le Terrorisme et la Criminalité

Transnationale Organisée, de la Commission Nationale de Lutte contre la Traite de Personnes et le Trafic illicite de migrants, de la Commission Nationale pour la collecte et le contrôle des armes illicites.

En matière de déradicalisation, le Niger met en œuvre depuis 2017, a Goudoumaria dans la région de Diffa, au sud-est du pays, un Programme de déradicalisation destiné aux combattants terroristes repentis de Boko Haram. Fort des bons résultats obtenus avec ledit Programme, le gouvernement envisage d'ouvrir très bientôt un deuxième centre de déradicalisation à Tillabéry, à la frontière avec le Mali et le Burkina Faso.

Madame la Présidente,

En 20 ans, beaucoup de progrès ont été enregistrés dans le cadre de la lutte internationale contre le terrorisme, tant au plan militaire qu'au plan de la mise en œuvre des stratégies et politiques visant à éliminer les facteurs sous-jacents susceptibles d'engendrer le terrorisme et de faciliter la radicalisation vers l'extrémisme violent.

Cependant 20 ans après, la capacité de nuisance des terroristes demeure toujours réelle et les défis encore plus nombreux dans plusieurs régions du monde. C'est le cas notamment du continent africain, devenu depuis la défaite militaire de DAECH en Irak et en Syrie, l'épicentre des activités terroristes les plus meurtrières. Les statistiques montrent que depuis la fin 2019, plus de deux tiers d'attaques terroristes commises par les combattants de Daech dans le monde, ont lieu sur le continent africain, en majorité dans les régions du sahel et du bassin du lac Tchad.

L'expansion rapide de la menace terroriste sur le continent Africain s'est opérée par le biais des groupes terroristes locaux affiliés à Al Qaida et Daech. Cette expansion a profité de la faiblesse des systèmes de défense des pays du continent, de la précarité de leurs populations ainsi que de la porosité de leurs frontières. Les instabilités politiques et les conflits intercommunautaires sont des facteurs aggravants.

Devant la montée de la menace, les Etats du sahel et du bassin du lac Tchad se sont organisés afin de mutualiser leurs efforts et être plus efficaces face à l'ennemi. C'est ainsi que sont créées la Force Multinationale Mixte regroupant les armées du Benin, du Cameroun, du Niger, du Nigeria et du Tchad, pour sécuriser

la région du bassin du lac Tchad. Et la Force armée du G5 Sahel, autour du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad pour protéger la zone dite de « trois frontières ». Nous nous félicitons des succès enregistrés par ces forces mixtes sur le terrain. De même que nous remercions tous les partenaires pour leurs appuis en renforcement de capacités opérationnelles et de renseignement.

Madame la Présidente,

Aujourd'hui plus que jamais, la réalité commande aux Etats et institutions internationales, pour vaincre efficacement le terrorisme et l'extrémisme violent, d'adopter une approche plus globale qui prend en compte les raisons sociales, économiques et politiques du basculement vers la radicalisation. Les efforts militaires doivent nécessairement être accompagnés des actions soft de développement et de bonne gouvernance. Sur ce point, il me plait de citer notre ancien Président de la République, Son Excellence Monsieur ISSOUFOU MAHAMADOU, lorsqu'il dit à juste titre et je cite : « l'insécurité alimentaire au sahel, c'est l'insécurité tout court ». En effet, les multiples défis auxquels font face depuis toujours une grande partie des populations des régions africaines affectées par le terrorisme, les rendent encore plus vulnérables. Ces défis ont pour noms : pauvreté, famine, précarité, ignorance, chômage des jeunes.

Madame la Présidente,

Nous nous réjouissons de la solidarité qui a caractérisé le prompt engagement de la communauté internationale, gouvernements, institutions non gouvernementales, centres de recherches pour stopper la propagation du coronavirus. A moins d'un an du déclenchement de cette épidémie, des vaccins ont été produits. Ma délégation est convaincue si « le combat en faveur du développement » des pays du sahel bénéficiait de la même solidarité et du même engagement, cela réduirait considérablement la propagation des activités terroristes en anéantissant les possibilités de recrutement de nouveaux combattants. Car, au sahel, comme je le disais tantôt, les terroristes recrutent parmi les couches des populations les plus vulnérables.

Madame la Présidente,

Pour conclure mon propos, je voudrais indiquer que l'absence d'une définition juridique universelle du terrorisme contribue à entretenir la confusion entre actes

terroristes, extrémisme violent et souvent même, avec les crimes organisés. Cette confusion impacte négativement sur les efforts internationaux de lutte contre le terrorisme. C'est pourquoi le Niger souscrit aux négociations enclenchées au niveau des Nations Unies en vue de l'adoption d'une convention générale sur le terrorisme qui donnera une définition universelle et consensuelle du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations.

Je vous remercie